

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 151

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET

OBJET

Approbation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement
Direction de l'Economie de l'Aménagement et de la Recherche
122.76**

PRESENTATION

Conscient de l'importance du Très-Haut-Débit pour son territoire, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a souhaité développer une politique volontariste en matière d'aménagement numérique. L'un des enjeux principaux réside dans l'égalité de traitement entre les territoires qui bénéficieront des déploiements sur fonds propres des opérateurs (94% de la population) et ceux qui en sont dépourvus.

A ce titre, le Conseil Départemental s'est lancé dans l'élaboration du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) des Bouches-du-Rhône. Pour rappel, le SDTAN est **un outil stratégique** essentiel dans le domaine de **l'aménagement numérique** concernant les réseaux à très haut débit fixe et mobile (fibre optique). il a pour objectif de:

- **recenser les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifier les zones qu'ils desservent** (les projets de déploiements des opérateurs privés, les réseaux d'initiative publique) et les zones non couvertes.
- **présenter une stratégie de développement de ces réseaux**, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.
- **définir un scénario d'aménagement numérique très haut débit (fibre optique) pour les zones blanches du territoire** départemental (nord et ouest du département), non prises en compte par les projets de déploiements des opérateurs.

Celui-ci est aujourd'hui achevé, au terme d'une étude pilotée par le Conseil Départemental, assisté par le cabinet IDATE, en concertation avec l'ensemble des partenaires institutionnels du territoire, Etat, Région, Caisse des dépôts et Consignation, intercommunalités, organismes consulaires etc.

Cette belle dynamique autour d'un projet de connexion au très haut débit des zones blanches du territoire a donné lieu à un projet territorial. C'est le rapport final du SDTAN qui est soumis à votre approbation.

I Le Plan d'action

Le SDTAN définit un plan d'actions en trois points :

1 Le projet de couverture des zones blanches du département : Il s'agit de couvrir dès 2021, l'ensemble du département en Fiber To The Home (FTTH), grâce à l'initiative publique qui prévoit de déployer plus de 51 000 prises en Fiber To The Home (FTTH).

Le scénario retenu par le SDTAN retient l'option de couvrir de manière optimale la zone délaissée des intentions de déploiement par les opérateurs, par la réalisation

d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP). Les communes suivantes sont directement impactées :

- **Les communes de la CA Terres de Provence.**
- **Les communes de la CC de la Vallée des Baux-Alpilles.**

- **La commune des Saintes-Maries-de-la-Mer (Située dans la CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette).**

Ces territoires seront entièrement couverts par la technologie FTTH. Le déploiement concernera **51 118 lignes** et permettra de raccorder **100% des Zones d'Activités Economiques (ZAE) et des sites publics du territoire** (4 NRO seront installés pour couvrir l'intégralité des lignes).

Le déploiement débutera en 2016 et se poursuivra jusqu'en 2021. Par conséquent, la couverture sera achevée en 2021 et ne nécessitera pas de travaux par la suite en dehors de raccordements finaux FTTH.

Les échanges avec les territoires ont permis de mettre en évidence des situations d'urgence conduisant certaines entreprises à menacer de quitter le territoire en raison de l'absence de débit suffisant pour subvenir à leurs besoins. Avant l'élaboration du SDTAN, certains EPCI avaient pris contact avec l'opérateur historique pour réaliser des opérations de montée en débit.

La nécessité de traiter des situations d'urgence a généré l'ajout au scénario tout FTTH, des opérations ponctuelles de montée en débit en 2016 et 2017, bien ciblées, en attente du déploiement complet du FTTH (actions prioritaires sur les sous-répartiteurs de plus de 150 lignes sur les trois territoires concernés).

Au regard du coût total de 82,72 M€ HT (99,26 M€ TTC), le département a décidé d'investir une enveloppe de 36 M€ qui est proposée au budget 2016.

Des études complémentaires permettront d'affiner le contenu et le chiffrage de la mise en œuvre du schéma.

La collectivité envisagerait de confier au Syndicat Mixte Ouvert PACA THD la construction des réseaux et leur exploitation. Ce syndicat régional, compte parmi ses membres la Région, et les départements des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes, dispose d'outils existants (assistance à maîtrise d'ouvrage, délégation de service public, ingénierie de projets). Le portage du projet par le syndicat apparaît comme la solution la plus pertinente au plan technique et financier.

Une équipe dédiée travaillerait en articulation avec les services de la collectivité et une chargée de communication se chargerait des actions de communication au bénéfice du Conseil Départemental.

2 Suivre les déploiements opérateurs sur la Zone Très Dense et la Zone AMII, grâce à la signature de conventions et à des demandes formalisées pour identifier plus finement leurs échéances de déploiement.

C'est une action qui a déjà été initiée au moyen de réunions des acteurs du département, Région, Etat, intercommunalités, opérateurs. Une convention avec

chacun des opérateurs est en cours d'élaboration et a vocation à être signée de façon à formaliser les engagements des opérateurs. Une défaillance attestée de l'opérateur permettrait de constater la carence de l'opérateur et justifierait le cas échéant l'intervention publique. Un scénario financier complémentaire a été élaboré pour chiffrer une éventuelle intervention publique sur ces zones.

3 Accompagner les collectivités dans la maîtrise et le suivi de leurs infrastructures de télécommunications déployées sur leurs territoires, en les soutenant par le cofinancement d'études opérationnelles ou le déploiement d'outils de suivi.

INCIDENCE FINANCIERE

Ce rapport n'a aucune incidence financière.

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous propose :

- I. d'approuver les orientations du rapport final du SDTAN qui vous est soumis en annexe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL